

AUTOMNE HIVER 2022 / PRINTEMPS 2023

SAUMEJAN - LOT ET GARONNE

**ENTRE DANS L'UNIVERS DU JEU !
12/17 ANS**

REF : 047 001 001

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint-Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agrégé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification
d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



Village vacances l'Aïrial

Vacances Pour Tous 47
Le Bourg - 47420 Sauméjan
Tel : 05 53 89 12 02
Port : 06 68 02 39 99
Courriel : saumejan@laligue47.org

Site du centre : www.airial-saumejan.fr

Site : www.vacances-pour-tous.org

RENDEZ-VOUS SUR PLACE :

Vous êtes attendu le premier jour pour le dîner, entre 16 et 18 heures, départ le dernier jour entre 10 et 11h (panier-repas fourni).

Vous recevrez une convocation au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

TRANSPORT :

En train depuis Paris, Nantes, Toulouse, Carcassonne jusqu'à Bordeaux puis autocar (ou mini bus si petit effectif) jusqu'au centre. En autocar (ou mini bus si petit effectif) depuis Bordeaux.

Vous recevrez une convocation au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

1^{er} et dernier repas servis :

1er repas servi : le dîner / dernier repas servi : le déjeuner (panier-repas) du dernier jour.

► Situation géographique :

À 1 heure de Bordeaux et à 50 km d'Agen, au cœur de la forêt des Landes de Gascogne, le centre de vacances se situe en pleine campagne, dans un petit village du Lot-et-Garonne.

► Cadre de vie (types d'hébergements/effectifs) :

Au centre de Sauméjan, les enfants sont hébergés :

- Dans des gîtes de 7 places avec 2 chambres de 2 à 4 lits, salle de bain et WC indépendant.
 - Dans un bâtiment collectif de 5 chambres de 6 à 8 lits superposés avec douches et lavabos.
- Salle de restauration, terrasse extérieure couverte, salles d'activités, bibliothèque.

Autres équipements : terrain de tennis, aire de jeux, parcours de santé...

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le souci permanent du respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles toute vie de groupe est impossible.

Une équipe d'animation (1 pour 7) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant, le centre de vacances l'Airial mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de l'enfant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres, lecture, écriture, ping-pong, petits jeux...

L'équipe favorisera le moment privilégié qu'est le repas. Chaque table accueillera 6 à 8 enfants au maximum. Création et composition des menus sont confiées à des professionnels.

8 à 16 participants sur ce séjour – 64 enfants au total sur le centre

ACTIVITES

LE THÈME : Arts et Culture

Par groupes de 8, les jeunes pourront s'initier ET se perfectionner aux différentes disciplines du jeu avec l'association **O'Bord du Jeu**.

À la découverte de l'univers du jeu en société !

Viens découvrir l'Airial et toutes ses activités ! Tu vas pouvoir tester, expérimenter, échanger autour de divers jeux en passant de l'initiation à la création. Par groupe de 8 jeunes, vous serez emmené à coopérer pour vous évader lors de **l'escape game** en moins d'1h, il vous faudra développer votre sens de l'observation et rester logique ! Une **initiation au jeu de rôle** te sera aussi proposée, viens interpréter ton personnage dans un scénario fantastique tous droit sorti de ton imagination mais attention, il faudra coopérer avec les autres joueurs pour arriver à vos fins.

Après vous être fait guider par le maître du jeu lors du jeu d'aventure, vous pourrez alors **créer et inventer votre propre univers** (choisir l'histoire, les lieux, les personnages, ...) et ainsi **créer votre propre jeu de société** ! Il ne faudra pas oublier d'établir des règles pour ce jeu avant de le faire tester aux autres jeunes à l'Airial.

En allant de l'initiation au jeu de rôle jusqu'à la création d'un jeu de société en passant par l'escape game, les jeunes auront **6 séances** dans le séjour ainsi qu'**1 soirée** avec notre intervenant professionnel de jeu (ludo-pédagogue).

Les autres activités :

Les jeunes proposeront des activités qui leur feraient plaisir et l'équipe d'animation leur permettra d'établir un planning pour la durée du séjour en étant force de proposition. Les activités possibles sur le centre sont diverses et variées : balade en forêt, course d'orientation, construction de cabane, tournoi sportif, jeux musicaux, veillées animées (grille magique, pyramide des défis, time's up, ...), tournoi de ping pong / babyfoot, ...

Fait part de tes envies aux animateurs pour un séjour mémorable.

► Documents et matériels obligatoires liés aux activités ou au séjour :

A PRÉVOIR : Plusieurs vieilles tenues pour la peinture, une serviette et une paire de vieilles baskets.

ORGANISATION DU SÉJOUR :

Le Village Vacances l'Airial de Sauméjan bénéficie de l'avis favorable de fonctionnement délivré par la commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Sauméjan et de l'agrément des services sanitaires requis.

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles, toute vie de groupe est impossible.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant et du jeune, l'équipe du centre Village Vacances l'Airial, mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, aux besoins et aspirations de chaque participant et ce en respectant le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres...

► L'équipe d'encadrement : une équipe d'animation (1 pour 7 jeunes) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, brevet de surveillant de baignade, PSC1) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les intervenants extérieurs que nous sollicitons pour l'encadrement de certaines activités sont des professionnels, avec qui nous conventionnons. Ils sont titulaires d'un brevet d'État et sont agréés par la DDCSPP.

► L'alimentation : la création, la composition des menus et la confection des repas sont confiées à des professionnels. Nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Nous veillons également à ce qu'elle soit adaptée aux activités prévues lors du séjour. Notre projet éducatif reposant sur le principe de laïcité, nous effectuons le remplacement ou la compensation de certains aliments par d'autres au cours des repas. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte certaines demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités et avoir des répercussions sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du

Ramadan. En cas d'allergies alimentaires, il est indispensable de nous transmettre dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin de faciliter l'accueil, sans risque pour la santé de l'enfant ou du jeune et nous permettre d'évaluer notre capacité à prendre en compte la ou les interdictions alimentaires.

► **Linge** : nous effectuons le lavage du linge personnel des enfants et des jeunes, au minima une fois par semaine, pour tous les séjours ayant une durée minimale de 8 jours. De manière générale et en fonction des conditions météorologiques, nous nous efforçons de limiter le volume de linge sale au retour de l'enfant. Dans tous les cas, ce linge sera isolé dans une poche dans la valise.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant** :

Tous les jours de 12h à 14h et de 19h à 20h30: **06 68 02 39 99**

Sur le site du centre : www.airial-saumejan.fr rubrique « News » et sur la page Facebook du centre : Village Vacances l'Airial

Le courrier : nous demandons aux enfants de vous écrire une fois par semaine. En retour, ils espèrent recevoir de vos nouvelles.

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

PRÉPARER VOTRE SÉJOUR :

► **Trousseau de séjour / trousseau spécifique** : Nous conseillons vivement des vêtements et linges simples et robustes, en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est de plus recommandé de marquer le linge et les vêtements, ainsi que les objets personnels. Une fiche trousseau type vous sera remise lors de l'inscription. Donnée à titre indicatif, elle vous permettra de faire un inventaire avec votre enfant des affaires qu'il emporte. Pour les séjours des enfants âgés de 6 à 11 ans, un inventaire d'arrivée et de retour sera systématiquement effectué par un animateur avec l'enfant.

► **Argent de poche** : Nous vous conseillons de ne pas en donner trop dans la mesure où est compris dans le prix du séjour. Sur place, deux solutions : soit l'enfant ou le jeune conserve son propre argent à « ses risques et périls », soit il le remet à la direction qui lui en délèguera la gestion par un système de « banque ». Dans ce cas, merci de bien vouloir le glisser dans une enveloppe au nom du participant, à remettre aux animateurs le jour du départ en séjour.

► **Santé** : un dossier sanitaire de liaison vous sera remis lors de l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement, il comporte des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour. Veillez également à nous fournir tous les documents utiles (attestations à jour de cartes vitales ou CMU à jour, carte vitale pour les jeunes de plus de 16 ans). Sur place, une assistante sanitaire, assurera le suivi médical de votre enfant. Veillez, en cas de traitement, à nous remettre impérativement une ordonnance afin de nous permettre d'administrer ce dernier. Si votre enfant est malade durant le séjour, vous serez informés et il sera naturellement conduit chez un médecin. Les honoraires de ce dernier, de même que les éventuels frais de pharmacie vous seront réclamés. Attention, pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de la CMU, certains praticiens la refusent et nous contraignent à faire l'avance des frais et donc vous en réclamer le remboursement par la suite.

► **Utilisation du téléphone mobile** : bien que parfaitement autorisée, nous conseillons vivement aux enfants et aux jeunes de ne pas emporter leur téléphone mobile. En effet, il est déconseillé,

voire interdit au cours de certaines activités et un usage abusif peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour. Enfin, pour les plus jeunes, nous avons pu constater qu'il était parfois utilisé maladroitement pour appeler leurs parents et les inquiéter inutilement.

► **Objets de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (Tablettes, lecteur mp4, bijoux, téléphone mobile, consoles, CD, vêtements de marque, etc.). Comme l'argent de poche, ces objets peuvent être confiés à la direction si le jeune le souhaite. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association. Les lunettes de vue demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► **Cigarette et e-cigarette** : Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les jeunes de moins de 16 ans de fumer pendant le séjour (décret 2006-1386), dans et hors de l'enceinte du centre de vacances. Pour les jeunes de 16 ans et plus, une tolérance pourra être accordée en dehors du centre de vacances et selon les modalités définies par l'équipe du séjour.

ASSURANCE :

Nous souscrivons pour votre enfant, une assurance durant le séjour (y compris durant le transport si nous l'organisons), auprès de notre compagnie d'assurance APAC/MAIF. Il sera ainsi couvert en Responsabilité civile (dommages corporels causés aux tiers), en Défense et Recours, en Individuel accident corporel, en assistance rapatriement sanitaire (sous réserve que soit fait appel à notre service d'assistance et avec son accord).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

PLAN D'ACCES DETAILLE

Par la route : Bordeaux direction Marmande puis direction Mont-de-Marsan

À Casteljaloux, suivre Mont-de-Marsan et après le lac, prendre 1^o route à droite (direction Pindères Sauméjan). Le centre se trouve au cœur du village.

Par le train : Gare de Marmande.

Par avion : Aéroport de Bordeaux Mérignac ou Agen puis liaison SNCF.

Documents à remettre le jour du départ :

Le dossier sanitaire de liaison et les documents utiles y afférents (attestations à jour carte vitale ou CMU à jour, carte vitale pour les plus de 16 ans), ordonnance en cas de traitement, les documents requis pour la pratique de certaines activités, les documents requis en cas de sortie du territoire, l'autorisation du droit à l'image.

Nous attirons votre attention sur le caractère impératif des documents à fournir et le fait de nous remettre un dossier à jour, signé et complet. Nos autorités administratives de tutelle (DDCSPP) nous rappellent régulièrement qu'il est de notre devoir de ne pas garder un enfant ou un jeune sur nos séjours dans le cas où ces obligations ne seraient pas satisfaites.